Algeria, Item 10

« Les retombées bénéfiques de la technologie spatiale : Examen de la situation actuelle »

Monsieur le Président

Au vu de l'importance des techniques spatiales et de leurs contributions avérés dans diverses thématiques telles de l'eau, l'agriculture, l'environnement, les ressources naturelles, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les risques naturels ..., l'Algérie accorde un intérêt majeur pour le développement du spatial, dans ses divers volets, au vu des bénéfices avérés qu'il apporte sur le plan socio-économique et pour le bien être de la population.

En effet, les technologies spatiales ont un potentiel considérable d'applications sur Terre qui peuvent résoudre efficacement un grand nombre de problématiques et de défis liés à l'eau, l'agriculture, l'environnement, l'exploitation des ressources naturelles, les transports, la gestion des catastrophes naturelles, ... ainsi que les télécommunications.

C'est à ce titre que l'Algérie a multiplié ses efforts visant à promouvoir l'utilisation et l'exploitation pacifique de l'outil spatial au service du développement durable et du bien-être des populations. Aussi l'ASAL a poursuivi, dans le cadre de son Programme Spatial National la mise en œuvre des projets ayant un impact direct sur le développement des régions, mettant à contribution la télédétection et les systèmes d'informations géographiques (SIG) ainsi que les systèmes de navigation par satellite (GNSS).

Ces projets ont été menés en collaboration avec les différents secteurs utilisateurs des départements ministériels et des institutions nationales pour répondre aux préoccupations nationales et aux besoins d'aide à la décision en termes d'économie et de développement durable.

Sur ce plan l'Agence Spatiale Algérienne (ASAL) a réalisé divers projets d'applications spatiales au profit des secteurs utilisateurs qui ont porté sur :

- la prévention des risques inondation ;
- l'identification du portefeuille foncier agricole ;
- le suivi et la gestion des zones touristiques ;
- le développement et gestion des zones steppiques ;
- l'aménagement et la gestion des pêcheries;

- l'identification des sols potentiels pour le développement de l'agriculture saharienne ;
- la délimitation et vérification des périmètres miniers dans les wilayas concernées ;
- la réalisation d'un Atlas algérien du gisement solaire.

Merci pour votre attention